

AGENCE FONCIÈRE RURALE

DIRECTION GÉNÉRALE

Lettre-circulaire n° **068** /AFOR/DG/RAJC/ELL du **20 NOV 2024**

à l'attention de Mesdames et Messieurs :

- les Conseillers Techniques ;
- les Directeurs ;
- les Responsables de Service ;
- les membres du personnel.

Objet : Désignation du correspondant à la protection des données à caractère personnel du PRESFOR

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision n°2024-013/AFOR/DG du 8 novembre 2024, Madame **Liliane LAGO épouse ESSECOFY**, Responsable des Affaires Juridiques et du Contentieux, a été désignée en qualité de Correspondante à la protection des données à caractère personnel de l'Agence Foncière Rurale au titre du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR).

Je vous sais gré des dispositions que vous voudrez prendre, chacun en ce qui le concerne, en vue de la réussite de cette importante mission.

Pièce jointe :

- la décision n°2024-013/AFOR/DG du 8 novembre 2024



Daniel Cheick BAMBA
Préfet Hors Grade